



PL El Khomri les opinions divergentes des syndicats réformistes et contestataires sur les arbitrages gouvernementaux

Morgane Gaillard, AEF Groupe, Dépêche n°534559, le 14.03.2016

Sans surprise, la division syndicale demeure après la présentation des arbitrages de Manuel Valls sur le projet de loi porté par Myriam El Khomri, lundi 14 mars 2016.

Même s'ils indiquent attendre la version définitive du texte qui devrait être transmis le 16 mars au Conseil d'État, les "réformistes" tendent à saluer les évolutions apportées par l'exécutif.

À l'inverse, les contestataires restent complètement opposés à la philosophie du texte visant à donner plus de place à la négociation d'entreprise. La même division apparaît du côté des organisations de jeunesse.

CFDT. "Il y avait beaucoup de mesures auxquelles nous nous étions opposés et sur lesquelles il y a eu des réécritures", se félicite Laurent Berger : "les indemnités prud'homales, les mesures sur le temps de travail, le mandatement dans les petites entreprises, les licenciements économiques...".

Sur ce dernier point particulièrement, le secrétaire général de la CFDT "attend la réécriture pour voir si le texte permettra d'éviter les abus". Sur le CPA, il salue "la reconnaissance du parcours de formation", mais regrette que le CET (compte épargne temps) ne soit pas inclus.

Il voit l'universalisation de la garantie jeunes comme "une mesure positive" et souhaite "que les 900 000 jeunes qui en ont besoin y aient accès au 1er janvier 2017". "Parce que l'on s'est opposé, que l'on s'est mobilisé et que l'on a fait des propositions fortes, on a pesé", croit savoir Laurent Berger.

"On avait un texte déséquilibré, aujourd'hui il peut être potentiellement porteur de progrès parce qu'il amène plus de négociation collective et crée de nouveaux droits, via le CPA", estime la CFDT.

CFE-CGC. Si la CFE-CGC se félicite, notamment, du "retrait des mesures unilatérales des employeurs" et du renforcement de la place de la branche, elle regrette que le gouvernement n'ait "pas inclus un compte temps dans le CPA" et ait "maintenu les référendums d'entreprise, qui sont un contournement des organisations syndicales".

"C'est un texte qui bouge mais pas suffisamment", estime Carole Couvert, qui "attend le détail du texte, le diable se cachant dans les détails". La présidente de la CFE-CGC veut ainsi "utiliser les jours à venir et le débat parlementaire pour le faire encore bouger".

CFTC. "Nous avons demandé un rééquilibrage du texte, nous l'avons eu, notamment sur le CPA pour les salariés sans qualification", se réjouit Philippe Louis qui salue des "avancées pour les jeunes".

"Nos inquiétudes sont apaisées sur le barème des indemnités prud'homales", ajoute le président de la CFTC, il estime cependant que "les choses sont plus ambiguës sur le licenciement économique", "il faudra regarder comment sera réécrit le texte".

Philippe Louis voit le "renforcement du rôle de la branche" comme un élément "positif". Il souhaite que l'examen du texte au Parlement puisse permettre "un rééquilibrage sur les licenciements économiques, les licenciements pour inaptitude...".

CGT. "Le Premier ministre n'a pas remis en cause le fond du texte puisqu'il est toujours possible de déroger au code du travail par accord d'entreprise", souligne Philippe Martinez, "on aura donc un code du travail différent selon les entreprises".

Le secrétaire général de la CGT estime que "les choses ne sont pas encore très claires" sur la barémisation des indemnités prud'homales et regrette qu'il n'y ait pas de remise en cause du licenciement économique dans les filiales françaises qui "augure d'une multiplication des licenciements boursiers", prévient-il.

"Il y a un vrai mécontentement dans les entreprises et plus globalement dans le pays", souligne Philippe Martinez qui appelle à "amplifier la mobilisation avant le débat parlementaire" et voit la mobilisation du 31 mars comme un "rendez-vous important pour les salariés et les jeunes".

FORCE OUVRIÈRE. "La philosophie générale du texte ne change pas donc le désaccord demeure", pour Jean-Claude Mailly qui "confirme sa demande de suspension du texte". "Ils avaient sous-estimé les réactions au texte", poursuit-il, ajoutant que "la lutte continue".

Pour le secrétaire général de FO, "les corrections apportées étaient attendues": "sur les licenciements économiques, on refait le retrait de la loi Macron". "Je ne tiens pas à ce que, dans quelques années, les gens ne soient plus couverts par des conventions collectives", explique-t-il.

FSU. Pour Bernadette Groison, "on a été écoutés mais nous attendons le détail du texte". "Au-delà d'un rééquilibrage, nous attendions des droits nouveaux et un effort conséquent sur la formation professionnelle", ajoute la secrétaire générale de la FSU, regrettant qu'en matière de formation, "le gouvernement n'[ait] pas précisé qui va financer ni qui bénéficiera de ces formations". Pour la FSU, "il n'y a pas d'élément permettant de lever la mobilisation prévue le 31 mars".

SOLIDAIRES. Pour Solidaires, il s'agit d'un "plan de communication du gouvernement et des organisations syndicales dites 'réformistes'" : "on a bien vu la stratégie de la CFDT qui a demandé un report du texte et l'a obtenu, qui a demandé l'évolution de certaines mesures et l'a obtenu...".

Pour Éric Beynel, porte-parole de l'organisation, "si les lignes ont bougé c'est grâce à la mobilisation du 9 mars", il appelle donc à la poursuite de la mobilisation, le 31 mars prochain et à "changer de politique".

UNSA. "Il y a eu des bougies en profondeur", "le Premier ministre et le gouvernement ont globalement entendu le message", remarque Luc Bérille, secrétaire général de l'Unsa, qui voit "un seul bémol: voir comment le texte va être écrit" car il se dit "échaudé". "Le débat parlementaire aura toute sa place car il y a des sujets qui n'ont pas été abordés par le Premier ministre ou imparfaitement".

"Beaucoup de bricolage" selon l'Unef; "une base pour poursuivre le dialogue" selon la Fage

UNEF. L'Unef voit "beaucoup de bricolage" dans les évolutions apportées par le gouvernement, "c'était impossible de faire mieux en cinq jours de concertation qui a consisté beaucoup en un dialogue de sourds".

"Nous avons la confirmation qu'il faut que les jeunes se mobilisent pour être entendus", selon William Martinet. À propos de la garantie jeunes, l'Unef estime qu'il faudra "5 milliards d'euros et doubler les moyens des missions locales" pour financer l'universalisation du dispositif, "sans moyen cela restera lettre morte", "900 000 jeunes pouvant être concernés".

Sur ce point, le cabinet de Manuel Valls évalue plutôt le nombre de jeunes accédant au dispositif à "un doublement des 100 000 prévus en 2016". "La mesure est financée pour 2016 et on prévoira des moyens dans le budget 2017 pour l'année prochaine", explique-t-on à Matignon, notant que "la nouveauté c'est que ce n'est pas une enveloppe fermée à 100 000 jeunes".

Le président de l'Unef appelle les jeunes "à continuer la mobilisation" car "on a besoin d'un retrait [du texte] pour avoir un projet de loi à la hauteur des enjeux".

FAGE. "Lors de notre rendez-vous vendredi [11 mars à Matignon], nous avons indiqué qu'il y avait des lignes agressives à faire disparaître et qu'il fallait renforcer la sécurité des jeunes, ce que l'on a dit a été en grande partie entendu", note la Fage.

Si elle voit l'universalisation de la garantie jeunes d'un bon œil, elle "sera vigilante sur la montée en charge". Pour Alexandre Leroy, président de la fédération, "le CPA a été amélioré mais il faut aller plus loin".

"Ce texte est une base qui prend en compte les intérêts des jeunes et permet la poursuite du dialogue pour aller encore plus loin" : "les jeunes se disent 'pourquoi pas plus de souplesse mais il faut de la sécurité'".

Il note également le fait que la "création d'une clause d'impact jeunesse pour les projets de loi à venir a été évoquée". □
